

REVENDICATIONS

1. Composition pharmaceutique comprenant une quantité thérapeutiquement efficace de fludrocortisone, d'acétate de fludrocortisone ou d'acétonide de fludrocortisone pour utilisation dans le traitement de l'atrophie géographique.
2. Composition pour utilisation selon la revendication 1, dans laquelle la fludrocortisone, l'acétate de fludrocortisone ou l'acétonide de fludrocortisone est capable de moduler l'activité à la fois d'un récepteur de minéralocorticoïde et d'un récepteur de glucocorticoïde.
3. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre de la triamcinolone ou de l'acétonide de triamcinolone.
4. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, dans laquelle la composition comprend en outre un ou plusieurs minéralocorticoïdes.
5. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la composition pharmaceutique est injectée dans l'œil.
6. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le au moins un anti-inflammatoire est fourni dans une formulation à dose unitaire.
7. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la composition est exempte d'agent de conservation.

8. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la fludrocortisone ; l'acétate de fludrocortisone ; ou l'acétonide de fludrocortisone comprend une fludrocortisone à libération prolongée ; de l'acétate de fludrocortisone ; ou de l'acétonide de fludrocortisone ou une composition à libération prolongée.

9. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la fludrocortisone ; l'acétate de fludrocortisone ; ou l'acétonide ou la composition de fludrocortisone est stérilisé(e).

10. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre au moins un agent supplémentaire ou l'administration d'au moins un agent supplémentaire.

11. Composition pour utilisation selon la revendication 10, dans laquelle l'agent supplémentaire comprend un anti-VEGF (anti-facteur de croissance de l'endothélium vasculaire).

12. Composition pour utilisation selon la revendication 11, dans laquelle l'anti-VEGF comprend un ou plusieurs parmi le ranibizumab (nom de marque Lucentis®) ; l'aflibercept (nom de marque Eylea®) ; le bevacizumab (nom de marque Avastin®) et OPT-302.

13. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le traitement comprend un traitement prophylactique.

14. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications 3 à 13, dans laquelle la triamcinolone et/ou l'acétonide de triamcinolone est compris à une concentration de 3,0 à 5,0 mg/ml.